

Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains de la commission chargée d'étudier le préavis n°39 du 23 novembre 2007

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 940'000.- pour la rénovation de cuisines et sanitaires dans différents établissements communaux, soit la rénovation des cuisines du café de la Grenette, du restaurant de la Grange, du café du Château, et des WC de la buvette du Stand et du Théâtre Benno Besson.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le mercredi 16 janvier 2008 à la salle de conférence I de l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de Mmes Laurence Balet, Hélène Grand-Greub, Maryse Schneider, Jossy Tessa et de MM Thierry Gaberell, Raoul Ibanez, Gérard Junod, Albert Martin et Jean-Louis Vial désigné comme rapporteur.

Etaient également présents MM Paul-Arthur Treyvaud, Municipal, Markus Bärtschi, Chef service URBAT et Jean-François Sutterlet, technicien au service des bâtiments et qui s'occupe plus particulièrement des établissements publics. Ils nous ont apporté toutes les informations nécessaires et nous les en remercions.

En guise d'introduction, il est important de relever que cette demande de crédit ne concerne pas tous les établissements appartenant à la ville, mais qu'elle résulte d'un choix. Ce dernier a été fait selon les circonstances (changement de tenancier pour la Grenette, amélioration de l'offre pour le Stand, mise en conformité pour le Château et la Grange, opportunité pour le TBB). Une étude globale sur les établissements appartenant à la ville est en cours. Elle permettra de faire des comparaisons et d'encore mieux planifier rénovations et améliorations.

Buvette du Stand

La tenancière demande la réalisation d'une douche. Divers travaux sur les sanitaires et les canalisations s'avèrent aussi nécessaires. Il s'agit donc d'un investissement visant à améliorer l'offre. Le dynamisme de la tenancière révélé par le chiffre d'affaires en constante progression ne peut que justifier cet investissement.

Café de la Grenette

Il s'agit de refaire la cuisine et d'installer des tiroirs frigorifiques ainsi que des armoires de congélation. Divers travaux de mise en conformité sont aussi nécessaires. Profitant d'un changement de tenancier, la Municipalité a pris les devants et a engagé les dépenses nécessaires sans attendre la décision du Conseil communal, invoquant la clause d'urgence prévue à l'art.49 du règlement de la Municipalité. La Commission a approuvé cette décision permettant d'éviter une fermeture plus longue de cet établissement. Les travaux devraient être achevés début mars 2008.

Café du Château.

Il ne s'agit pas de refaire la cuisine, mais de réaliser des aménagements de mise en conformité (hygiène et ECA). L'espace dévolu à la cuisine doit être rationalisé afin de permettre un service plus rapide et performant. Ces investissements visent donc à améliorer l'offre et la qualité de l'établissement.

Café de la Grange

Les installations ont vieilli et ne sont plus conformes aux règles actuelles (hygiène et énergie). Il s'agit là aussi d'une mise en conformité ne nécessitant pas la fermeture prolongée de l'établissement (quelques jours). La cuisine restera en l'état actuel, mais il n'est pas exclu que dans un avenir assez proche, des travaux plus importants soient entrepris en cas de changement de tenancier.

TBB

Profitant des travaux entrepris à la Grange, il a semblé rationnel d'améliorer les sanitaires du TBB et de créer un nouveau bar indépendant du restaurant. Il s'agit donc d'une amélioration de l'offre (bar) et d'une mise en conformité (sanitaires).

La commission a émis le vœu de grouper l'achat de certaines installations (chambres frigorifiques par ex.) afin d'obtenir d'éventuels rabais. Elle regrette aussi que quelques photographies des lieux n'aient pas été proposées dans le préavis.

Conclusions

La commission estime que ces investissements sont nécessaires et opportuns. Vu les chiffres d'affaires réalisés par ces établissements, ils seront amortis en peu de temps. Enfin, ces travaux ne pourront que rendre encore plus attractifs ces lieux.

La commission, après délibération, et à l'unanimité de ses membres, vous propose, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2, et 3 du préavis n° 39 tels que présentés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 17 janvier 2008

Jean-Louis Vial

